

Janvier  
2014

# BULLETIN TECHNIQUE

## Légumes Bio



### CONSEILS DE SAISON

#### Contexte climatique :

La pluviométrie est excessive depuis le mois de Décembre 2013. Pour le mois de janvier 2014, les précipitations cumulées enregistrées jusqu'au 28 janvier sont de 230 mm à Tarbes, 135 mm à St Giron, 100 mm à Albi 80 mm à Montauban et 65 mm à Toulouse Blagnac. Les plus fortes précipitations ont été enregistrées sur la période 22 au 27 janvier.

En plein champ, il est inutile de prévoir des implantations, interventions diverses dans les parcelles. Il faut attendre un **ressuyage des sols**.

Au niveau des tunnels les remarques seront identiques (implantations - interventions) à celles du plein champ surtout si ceux - ci sont en conditions de sols saturés en eau. Ne pas hésiter à aérer les tunnels en journée afin de diminuer l'hygrométrie. Avant toute irrigation pour des légumes feuilles type salades, épinards et mâche vérifier l'humidité du sol sous le paillage jusqu'à 10 cm. De même pour les légumes racines type betterave et carotte. L'excès d'eau est très néfaste.

### CAROTTE SOUS ABRIS

Si le sol est assez ressuyé ne pas hésiter à biner afin d'aérer le sol. Si un P 17 est installé sur arceaux, enlevez - le en journée pour diminuer l'humidité sur le feuillage. Bien surveiller l'humidité dans le sol entre 5 et 10 cm avant de décider un arrosage.

### AIL

Compte tenu des conditions météo, il est possible de noter des asphyxies racinaires. Il faut attendre le redémarrage de la végétation pour estimer les pertes éventuelles.

Pour les plantations des variétés de printemps : attendre le ressuyage du sol.

### CHOU

Les choux pommés ou frisés arrivés à maturité doivent être récoltés au fur et à mesure. Une sur-maturité sensibilise les plantes aux attaques de champignons du type mycosphaerella ou phytophthora brassicae.

La succession de gelées en novembre et décembre a contribué à abîmer le feuillage sur les variétés sensibles.

### Contacts

**Chambre d'Agriculture 81**  
Gérard ASSIE Port. : 06. 84.63.97.08

**Chambre d'Agriculture 82**  
Sylvie Bochu Port. : 06.08.41.68.68

**CIVAM Bio 09**  
Delphine DA Costa Port. : 06.49.23.24.44

**Chambre d'Agriculture 31**  
Laurence ESPAGNACQ Port. : 06.74.05.27.49

**Chambre d'Agriculture 65**  
Thierry MASSIAS Port. : 06.07.70.61.58

**Chambre d'Agriculture 47\***  
Cécile Delamarre Port. : 06.08.22.99.14

**BIO82 \***  
Justine Carré Port. : 06.12.51.10.86

## OIGNON

### Oignon issu de bulbilles

Plantation décembre / janvier pour variétés précoces et février/mars pour variétés de saison.

A faire sur sol ressuyé afin d'éviter des pourritures. Donc dans l'immédiat attendre de meilleures conditions.

Les principaux facteurs favorisant la montée à graines sont :

Le stress en végétation et en particulier les coups de froid subis au stade jeune.

Le calibre de la bulbille (gros calibres).

La sensibilité variétale.

Il est toujours préférable d'utiliser des variétés peu sensibles, avec des calibres de bulbille 12/16, à une densité de 600 à 900 kg/ha. 20 à 25 bulbilles/mètre maxi.

## SALADE sous abris

### Botrytis-rhizoctone-mildiou

Les conditions météorologiques sont assez favorables au botrytis et rhizoctone.

L'aération est très importante, notamment lorsque qu'il y a une forte densité.

Il est indispensable de vérifier l'humidité sous le paillage et sur plusieurs centimètres de profondeur avant de penser à des irrigations.

Pour lutter contre le mildiou qui se développe en présence d'eau, la gestion de l'irrigation est très importante. L'irrigation n'est déclenchée qu'après vérification du niveau d'humidité sous le paillage : privilégier le matin lors d'une journée ensoleillée.

**Il est indispensable d'aérer les abris, de limiter les apports d'azote et d'adapter la densité de plantation.**

## POMME DE TERRE PRIMEURS

### Tunnels

Pour celles déjà plantées maintenir une bâche type P17 compte tenu des conditions climatiques. La pose sur arceaux pourra éviter le contact direct des bâches sur la végétation.

Attention à enlever dès le stade de début d'émission des stolons au tout début de la tubérisation\* (à remettre si risques gel le soir) afin d'éviter l'élongation des tiges et un développement trop important de la végétation au détriment des tubercules. Ne pas hésiter à aérer les tunnels en journée.

Plantations tunnels à venir : à faire dans un sol ressuyé, réchauffé (12° c de même que pour la température interne du plant) afin de faciliter une levée rapide pour diminuer les risques de rhizoctone.

### Pré-germination.

Technique qui permet de gagner de la précocité mais ne sera possible qu'à partir du moment où l'on utilise des plants compatibles avec une planteuse qui ne casse pas les germes (type planteuse à courroie ou type planteuse manuelle avec des godets).

Le but est d'obtenir un germe trapu de 1 à 1,5 cm, gonflé à la base et coloré.

Dans les clayettes veillez à ce que les plants ne forment pas de germes blancs (signe d'un manque de lumière) ; ils devront être colorés et trapus à la base. Compléter avec des néons placés entre les clayettes si la lumière est insuffisante. La température ambiante sera comprise entre 10 et 13 °C, celle du tubercule sera entre 9 et 12 °C. Contrôlez l'hygrométrie du local (comprise entre 60 et 75 % d'hygrométrie).

\* : la tubérisation démarre lorsque les pommes de terre sont grosses comme des cacahuètes.

## Radis et épinard

Les hygrométries sous abris très élevées sont favorables à l'apparition du mildiou. Aérer les tunnels. Soyez très vigilant à l'humidité dans le sol avant d'arroser car ces espèces (surtout les épinards) sont sensibles aux excès.

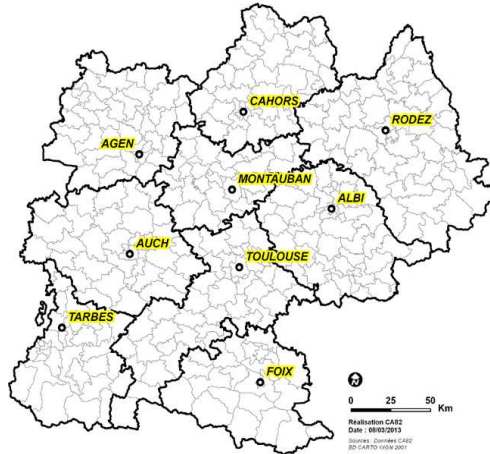
## INFORMATION STICMAN

La société Agrydine qui commercialise l'adjuvant Sticman utilisé entre autre pour les cultures à couche cireuse (alliums) afin d'accrocher les produits de contact et lutter contre leur lessivage a pris la décision de ne plus recommander l'usage du Sticman en Agriculture Biologique.

En effet, Suite à des discussions avec l'INAO, Ecocert ne souhaite plus s'engager sur la validation de la catégorie Adjuvants Produits Phytosanitaires / Pest Control Auxiliaries et donc cessera le référencement de l'ensemble des produits de cette catégorie sur sa liste à la date du 16/01/2014 et ce dans l'attente d'éclaircissement par la Commission européenne.

Spécialité commerciale (SC)	Substance Active (famille)	Dose Spécialité Commerciale / Ha	DAR	Observations	Délai de rentrée	ZNT	Cit Tox	Phrases de risques
SucSticman.	Latex Synthétique	0,14l/hl		Bouillie fongicide et insecticide Mouillant adhésif : étalement , rétention, limitation du lessivage	6 h	5m		Xi,R36/38

## MEILLEURS VŒUX POUR 2014



Bulletin de conseil réalisé dans le cadre d'une démarche mutualisée des Chambres d'agriculture de Midi-Pyrénées relevant du projet régional «Terres d'Avenir», avec la participation de la FRAB et de Bio 82.

Les BSV (Bulletins de santé du végétal) maraîchage, melon et ail sont disponibles en ligne sur les sites de :  
 - La DRAAF : <http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-Sante-du-Vegetal>  
 - La CRAMP : <http://www.mp.chambagri.fr/-Bulletin-Sante-du-vegetal-.html>

N'hésitez pas à les consulter.



«Bulletin réalisé sous la responsabilité de Laurence ESPAGNACQ, référente maraîchage/horticulture de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne. Tél : 05 61 47 55 96 - [laurence.espagnacq@haute-garonne.chambagri.fr](mailto:laurence.espagnacq@haute-garonne.chambagri.fr)»

61 allée de Brienne - BP - 7044 - 31069 Toulouse cedex 7  
[www.haute-garonne.chambagri.fr](http://www.haute-garonne.chambagri.fr)

«La Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.»

«En cas de préconisations, elles ne dispensent pas l'agriculteur de prendre connaissance des produits, des doses, des stades d'application, des usages et des conditions d'application des produits prescrits. Il lui appartient de mettre en œuvre scrupuleusement ces conseils ainsi que les conditions générales d'utilisation des produits phytosanitaires de l'arrêté du 12 septembre 2006.»

Directeur de la publication : Yvon Parayre, Président de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne.  
 Mise en page : Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne

Avec la participation financière de :



